

## ECOLE MULTISPORTS DE SOULAC SUR MER

### REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Les mardis et jeudis, la Mairie de Soulac-sur-Mer et le Conseil Départemental propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir différentes activités sportives. Cette école a pour objectif d'ouvrir l'enfant à diverses activités sportives, lui permettant de découvrir et d'affiner ses goûts. Il pourra ainsi s'orienter plus facilement vers diverses associations. Les enfants seront pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école à 16h05 ou sur les différents sites d'activité (attendre l'arrivée des animateurs) jusqu'à la fin des activités à 17h45 (dernier délai).

En cas de mauvais temps, des activités sportives seront proposées au gymnase de Soulac vous devrez donc venir chercher votre enfant sur ce site !

#### **1: Conditions d'admission:**

L'école multisports est ouverte aux enfants étant scolarisés en primaire du CP au CM2 à Soulac. L'effectif est limité à 16 enfants par créneau horaire. Un test P.A.N sera mis en place en début de cycle glisse, afin d'évaluer les aptitudes nautiques de l'enfant.

L'école multisports est gérée par le C.M.C.S.

#### **Un dossier d'inscription à l'EMS 2020-2021 est demandé aux familles :**

- dossier d'inscription du CMCS complet : 4 feuilles (téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- Ce règlement intérieur de l'Ecole Multiports lu, daté et signé par les parents et l'enfant concerné ((téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- certificat médical daté, complété et signé par le médecin datant de -2 mois (téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- fournir une attestation d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité civile et l'assurance extrascolaire de l'enfant. **De plus, l'assurance couvrant l'enfant doit indiquer en toutes lettres qu'il « est couvert pour les activités en milieu spécifique (surf en l'occurrence) ».** Copie obligatoire à fournir au CMCS

#### **2 : Tarifs d'inscription :**

**21.60 €/ an par enfant et 18.60 €/an pour 2<sup>ème</sup> enfant et suivants de la même fratrie.** Le règlement se fait à l'inscription au CMCS (espèces, carte bleue, chèque à l'ordre de régie CMCS ou par Chèque-vacances/ coupons sport ANCV).

#### **3: Santé:**

L'école multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant. En cas d'accident, les éducateurs préviendront les parents sans délais et feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite. Par ailleurs, aucun traitement médical ne pourra être administré à l'enfant sauf si un protocole d'accord est signé entre les parents, le responsable de l'école multisports et le médecin traitant.

#### **4 : COVID-19 : rappel du règlement intérieur du C.M.C.S :**

Les locaux municipaux sont soumis à la doctrine sanitaire de l'accueil des équipements ERP relative au COVID-19. Le port du masque est obligatoire pour tous (sauf pendant la pratique sportive), le nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie est obligatoire pour tous sauf enfants moins de 11 ans (...), à disposition de chacun. Les accompagnants des mineurs ne sont pas acceptés dans les locaux pendant la durée de la séance. Les sens de circulation devront être respectés de façon systématique et obligatoire lorsqu'ils sont annoncés. Les vestiaires et douches sont autorisés cependant les places sont limitées et le respect de 1m de distanciation physique est de rigueur. Les pratiquants devront toutefois privilégier d'arriver en tenue de sport adaptée.



Une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac et qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants. Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur. Les gradins, bancs et chaises sont proscrits. Le matériel sportif personnel est fortement conseillé pour tous dans la mesure du possible.

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à leurs activités CMCS en cas de fièvre (38° ou+) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Dans le cas où un adhérent ou un membre de son foyer a été testé positivement au Covid-19 ou bien identifié comme « cas contact », il ne doit pas se rendre à ses activités. Le CMCS doit en être informé au plus vite.

#### **4: Tenue, équipements et déplacements :**

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives : chaussures de sport à usage spécifique au gymnase (à semelles blanches ou no-marking propres), survêtement ou short, tee-shirt, casquette et coupe-vent pour les activités extérieures. Lors des cycles qui nécessitent des déplacements à bicyclette, les enfants devront avoir celle-ci dès la prise en charge des éducateurs à la sortie de l'école.

Les enfants ne sachant pas faire de bicyclette ne peuvent être admis à l'école multisports.

**Les bicyclettes devront être en bon état de fonctionnement et un casque en bon état est obligatoire.**

**Remarque : L'oubli de la tenue adaptée et/ou d'un équipement incomplet ou défectueux privera l'enfant de séance.**

Pensez aussi à une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant. Les boissons énergétiques sont interdites.

#### **5: Perte ou vol:**

Il est fortement déconseillé de confier à l'enfant des objets de valeurs ou pouvant porter atteinte à sa sécurité ou à celle de ses camarades. L'école multisports décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

#### **6: Responsabilités:**

Les parents remettent lors de l'inscription une fiche de renseignements obligatoire, indiquant leur numéro de téléphone et les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Nous vous rappelons que les horaires de l'école Multisports sont de 16h05 à 18h00 précises. L'arrêt de l'activité se fait à 17h45, les éducateurs ayant des engagements sur d'autres structures après ce créneau, merci de respecter impérativement ces horaires. L'enfant sera récupéré soit par les parents, soit par une personne autorisée ou partira seul avec une autorisation parentale.

#### **7: Clauses d'exclusion:**

Si le comportement de l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour un de ses camarades, il sera radié de l'école multisport. Un retard répétitif des parents ou l'absence prolongée et non justifiée (3 séances) d'un enfant entraînera une exclusion prononcée par la commission compétente.

Le manquement aux respects du matériel et des locaux utilisés sera sanctionné et les parents devront prendre en charge les frais de détérioration.

Je soussigné .....responsable légal

de l'enfant..... accepte les termes de ce règlement intérieur.

- J'accepte de recevoir des SMS de la part du CMCS pour notifier des modifications qui pourraient intervenir durant l'année scolaire 2020-2021.
- J'accepte que mon enfant soit pris en photos pour la presse et les médias.
- J'atteste que mon enfant est bien scolarisé à l'école primaire de Soulac pour cette année scolaire et qu'il sait faire de la bicyclette de façon autonome.

Fait le .....

Signature du responsable légal :

Signature de l'enfant :

Lu et approuvé